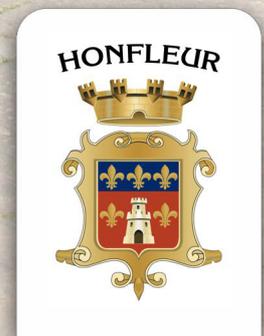


RAPPORT d'orientations budgétaires 2025





La loi prévoit qu’un débat d’orientations budgétaires doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent l’adoption du budget. L’article 107 de la loi NOTRE a modifié l’article L 2312-1 du CGCT et impose de présenter un rapport sur les orientations budgétaires de l’exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l’évolution des dépenses, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il fait l’objet d’une transmission au représentant de l’État, d’une publication et d’un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L’adoption du BP 2025 est prévue le 1^{er} avril prochain ; le présent rapport vise à introduire ce débat qui aura lieu le 26 février et qui s’articulera autour des deux points ci-dessous :

Partie 1 : Le contexte du budget 2025

A/ Le contexte économique et financier national et international

B) Le contexte économique local

C/ Le projet de Loi de finances 2025

Partie 2 : Les trajectoires budgétaires

A/ La rétrospective financière (budgets principal et annexes)

B/ Les orientations budgétaires pour 2025

1- Les recettes de fonctionnement

2- Les dépenses de fonctionnement

3 – Les investissements 2025

4 - La programmation pluriannuelle d’investissement (en dépenses/recettes)

C/ La gestion de la dette

Annexe : les budgets annexes



Partie 1 : Le contexte du budget 2025

Un contexte macroéconomique marqué par une croissance faible, un creusement du déficit, et des finances locales tendues dans un environnement institutionnel et international incertain

A/ Le contexte économique et financier international et national

Les relations géopolitiques sont marquées par de multiples conflits, impactant notablement et durablement l'économie mondiale : le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas de majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités, en attendant les prochaines élections.

La conjoncture en Europe : l'Europe économique est fragilisée par la situation allemande. En effet, l'Allemagne connaît, depuis 2023, une situation économique inédite, celle de la récession.

Faiblesse des investissements, chute de la production ont contribué à détériorer l'économie de ce partenaire majeur de la France.

La Banque centrale européenne (BCE), chef d'orchestre de nos politiques monétaires, est intervenue à plusieurs reprises afin de relancer l'activité économique par la modification de ses taux directeurs. Par ailleurs, elle a mis en place une modification de sa politique monétaire instituant des taux différents selon qu'il s'agisse d'un refinancement, d'un dépôt ou d'une facilité de prêt marginal. Cette stratégie de réduction des taux entamée en 2024 pourrait se poursuivre en 2025 en fonction des tendances d'inflation qu'il s'agit de gérer sans déclencher de récession.

La situation économique en France est inquiétante

Une croissance atone qui se confirme : La Banque de France, d’après ses indicateurs, évalue la croissance française à 1,1% en 2024, avec une fin d’année médiocre, c’est-à-dire une croissance en léger recul (-0,1%) au 4^e trimestre, l’effet des Jeux Olympiques s’étant estompé.

La prévision de croissance de la Banque de France pour 2025 s’élèverait à 1,1%, taux légèrement supérieur à celui évoqué par Bercy. 2025 démarrerait donc avec un acquis de croissance faible.

En outre, selon l’INSEE, le taux de chômage a dépassé les 3,9 % au quatrième trimestre en France (hors Mayotte), plus forte hausse en une décennie en dehors de la crise du Covid-19. Cette dégradation de l’emploi révèle un marché du travail en souffrance, comme l’atteste la multiplication des plans sociaux dans de grands groupes tels que Exxon Mobil, Michelin, Airbus, Auchan ou Valéo, sans oublier des centaines de TPE PME.

La plupart des secteurs sont touchés : grande distribution, textile, bâtiments, ..

Ainsi, l’effondrement des constructions neuves induit, selon la Fédération française du bâtiment la perte de 90.000 emplois en 2024 et jusqu’à 150.000 en 2025.

La multiplication des plans sociaux, des restructurations en affectant l’emploi peut contribuer à l’émergence de nouvelles contributions appelées auprès des collectivités territoriales, avec à la clé moins de commande publique et de subventions.

Atonie de la croissance, hausse du chômage, qu’en sera-t-il de l’inflation ?

La baisse tant attendue de 15 % du prix réglementé de l’électricité, depuis le 1^{er} février, devrait renforcer le processus de désinflation amorcé en 2024. L’IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) prévoyant une inflation passant de 2,1 % en 2024 à 1,8 % en 2025.

En toile de fond de ces constatations, nous ne pouvons faire l’impasse sur les déficits publics de notre pays qui a conduit l’Europe à déclencher une procédure pour déficit excessif en juillet dernier.



Avec un déficit supérieur à 6 % du PIB et une dette publique atteignant 112 % de ce même PIB, la mauvaise santé des finances publiques de l’Etat français est devenue une préoccupation majeure qui s’invite quotidiennement dans le débat public national, avec des répercussions concrètes sur les budgets des collectivités locales.

B) Le contexte économique local

Si l’année 2023 fut marquée par une forte dynamique des dépenses et des recettes de fonctionnement des collectivités du bloc communal, en 2024, il semblerait que la situation financière des collectivités se soit tendue.

Baisse des recettes, augmentation continue des dépenses ont entraîné une diminution de l’épargne brute de plus de 4,4 % pour les communes et EPCI. Par ailleurs, l’encours de la dette des collectivités du bloc communal a cru de près de 2% pour atteindre les 141 milliards d’euros à l’issue de l’année 2024.

Toutefois, cette situation doit être mise en parallèle avec le niveau élevé des dépenses d’investissement, dépenses qui ont progressé de 8,6% en 2024 pour atteindre plus de 56 milliards d’euros.

Une analyse réalisée par le département Finances et fiscalité locales de l’AMF (Association des Maires de France) revient d’ailleurs sur la distinction entre le déficit de l’État et le besoin de financement des collectivités locales. Cette note évalue ensuite les équilibres financiers du bloc communal en 2024 et les perspectives pour 2025. On peut notamment relever les faits saillants suivants :

- Les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont augmenté de 6,1 % en 2024, soit plus que les recettes qui ont augmenté de 4,7 % au 30 septembre 2024. L’effet de ciseaux pesant sur le bloc communal frappe les budgets des communes : leurs recettes n’augmentent que de 3,3 % alors que leurs dépenses augmentent de 5,7 %.

L’effondrement des DMTO se poursuit en 2024. Après une baisse de plus de 20 % en 2023, le produit des DMTO des communes s’effondre d’environ 20 % supplémentaires en 2024, soit 0,7 Md€ de pertes pour les communes en 2024.



La DGF augmente de 1,7 % en 2024. Cette augmentation, légèrement supérieure à l’inflation, a permis de maintenir la DGF pour 82 % des communes.

La hausse des dépenses de fonctionnement est due pour l’essentiel à la hausse des dépenses de personnel qui augmentent de 5,5 % soit 2,2 Md€ en raison des hausses successives du point d’indice.

La croissance des dépenses de personnel se poursuit en 2024 en raison de la revalorisation de 1,5 % du point indiciaire des fonctions publiques au 1er juillet 2023 qui joue en année pleine à compter du 1er janvier 2024. S’ajoute l’attribution de points d’indice majoré au 1er juillet 2023 pour les agents dont l’indice brut est compris entre 367 et 418 qui joue aussi en année pleine à compte du 1er janvier 2024, ainsi que l’attribution au 1er janvier 2024 de cinq points d’indice à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels.

Ainsi, les frais de personnel enregistrent une nette augmentation depuis 2022, la plus forte hausse enregistrée sur trois années consécutives, pour permettre le rattrapage des niveaux de salaires de la fonction publique territoriale.

2022 : +5.3%

2023 : +4.2%

2024 : +5.5%

Alors que l’épargne des communes augmentait d’environ 20 % l’an dernier à la même période, l’épargne des communes plonge de 20 % au 30 septembre 2024.

Au 30 septembre 2024, l’emprunt souscrit dépasse de plus de 12 % le niveau d’emprunt de l’an dernier à la même époque. La hausse est de plus 15 % pour les communes par rapport à 2023 et de 12,5 % pour les EPCI.

Les charges financières augmentent aussi dans les mêmes proportions, de plus de 16 % pour le bloc communal.

Bien que ces chiffres soient provisoires, une tendance de fond se dessine pour les collectivités du bloc communal, toutes confrontées à un ralentissement de la croissance de leurs recettes fiscales alors même que leur besoin de financement d’investissements est particulièrement élevé.



C/ Les incidences sur les collectivités locales de la Loi de finances 2025

En octobre dernier, le gouvernement Barnier a présenté le projet de Loi de finances 2025 contenant trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales.

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur plusieurs centaines de collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros afin d'abonder un fonds de réserve.

Par ailleurs, il était prévu d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement).

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée.

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- 1) Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.
- 2) Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

Cependant, une motion de censure votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement Barnier, alors que ce dernier avait engagé sa responsabilité sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, a stoppé net les débats parlementaires, pendant que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du PLF.

Devant cette situation, l'Assemblée nationale le 16 décembre puis le Sénat le 18 décembre ont adopté un projet de loi de finances spéciale, devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services



publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale 2025 en bonne et due forme.

Finalement, la loi de finances a pu être adoptée par le Parlement fin janvier. Parmi les mesures impactant les collectivités locales, on peut relever les informations suivantes :

- Le gel du montant de la compensation par la TVA à son niveau de 2024 fait perdre 1,2 milliard d'euros de ressources locales.
- Les collectivités sont les seuls employeurs à avoir fait l'objet d'une augmentation de leur cotisation retraite.
- Une hausse de la DGF de 149,6 M€ compensant la baisse de 150 M€ des crédits du programme 119 (concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements).
- La baisse portant sur la DSIL à hauteur de 145 M€.
- Divers ajustements, à hauteur de 2 M€, des compensations financières versées aux collectivités territoriales ou à leurs groupements via la dotation générale de décentralisation (DGD)
- Le maintien de la suppression de la modulation des conditions d'attribution du FCTVA, la stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales et le remplacement du « fonds de réserve » par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« Dilico »), l'effort des collectivités à la maîtrise des finances publiques est ramené de 5 Md€ à 2,2 Md€.

Partie 2 : Les trajectoires budgétaires

A/ La rétrospective financière (budget principal)

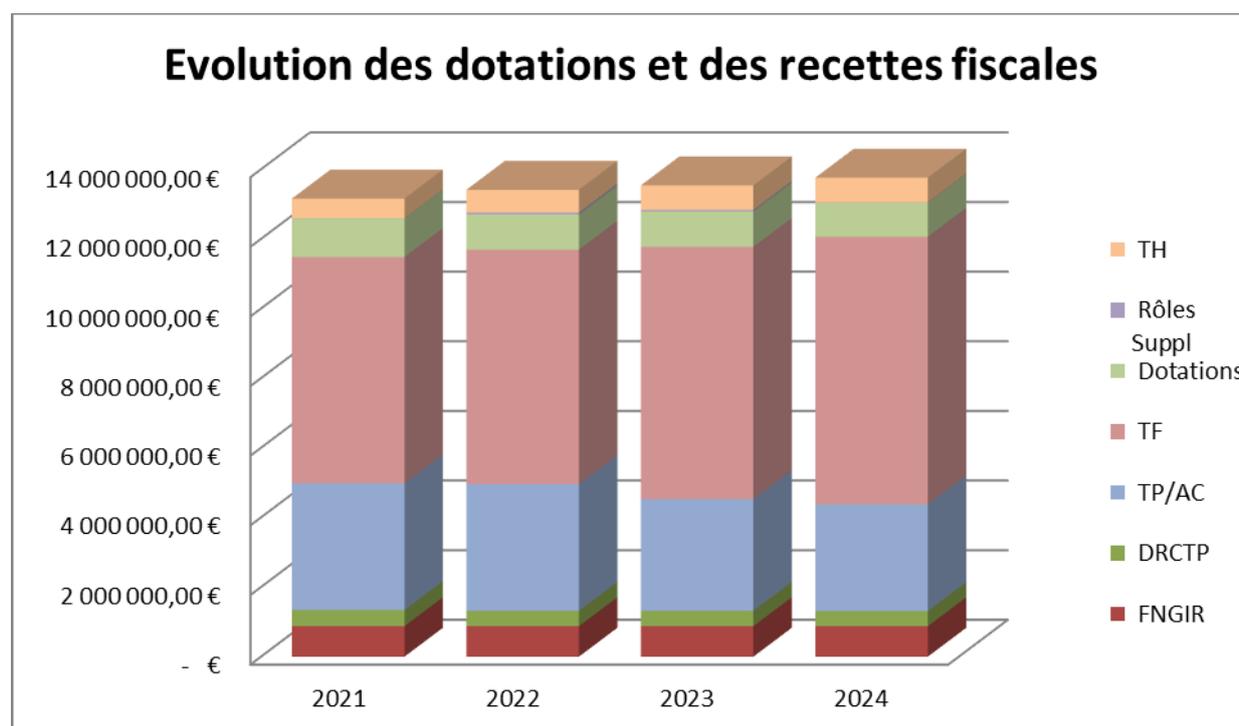
Comme de très nombreuses collectivités, un autofinancement amoindri.

Si la ville avait pu préserver sa capacité d’autofinancement depuis 2022, malgré une inflation historique, l’année 2024 témoigne d’une dégradation consécutive à un effet de ciseaux : nos recettes progressent nettement moins rapidement que nos dépenses.

En 2024, les recettes de fonctionnement devraient s’élever à 21 604 037 €, soit une hausse de 3,57% par rapport à 2023.

Dans le détail, on peut relever les informations suivantes :

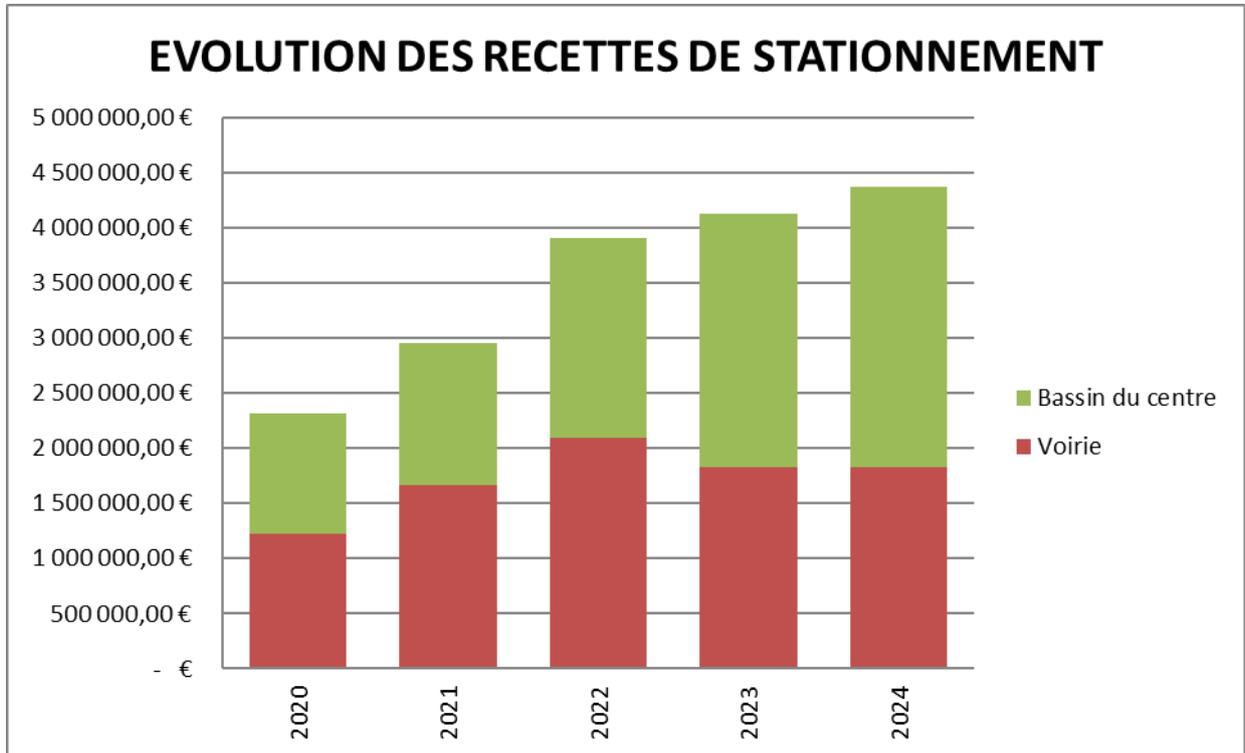
L’ensemble des recettes liées à la fiscalité locale/dotations devraient s’élever en 2024 à 13 758 438 €, contre un peu moins de 13 537 000 € l’an dernier.



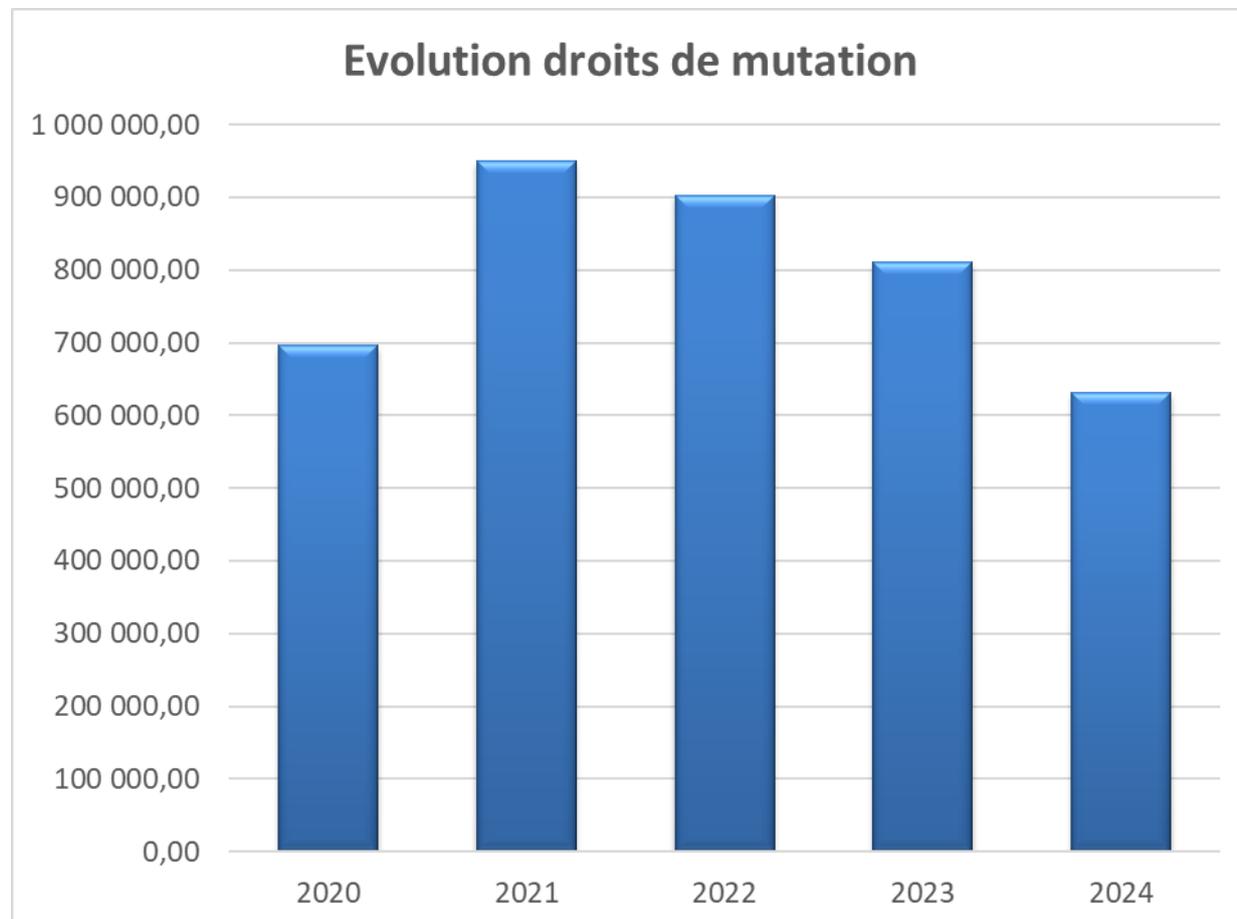
Ce graphique témoigne de la baisse de l’attribution de compensation, consécutive au transfert de la compétence transport à la CCPHB. Quant à la taxe foncière, elle progresse de 6,68 % et s’élève à 7 686 049 € ce qui explique la légère progression de ce 1^{er} poste de recettes.

- Des recettes de stationnement à la hausse :

Au total, les recettes de stationnement poursuivent leur progression et devraient s’élever en 2024 à 4 371 817 € contre 4 128 676 € en 2023.



- Des droits de mutation à un niveau plus bas qu’en 2020 : Conséquence de la hausse des taux d’intérêt et de la baisse des transactions, les droits de mutation poursuivent leur baisse et tombent à 630 797 €.



S’agissant des dépenses de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement), les dernières estimations nous indiquent un montant de **18 700 158 €, soit une hausse de 6,03% par rapport à 2023.**

Dans le détail, cette progression importante, à laquelle notre ville n’échappe pas, s’explique par les raisons suivantes :

En 2024, le chapitre 011 (charges à caractère général) a été fortement impacté : en plus de dépenses ponctuelles liés à des évènements majeurs (JO : 20 000 € et Normandie Impressionniste : plus de 110 000 €), les dépenses d’électricité ont littéralement explosé (300 000 € en plus).



Quant au chapitre 012, il devrait s'élever à 10 606 717 €, soit une hausse de 5,33 % par rapport à 2023.

Cette augmentation (+ 533 000 €) s'explique notamment par les nombreuses réformes réglementaires : impact financier en 2024 de la revalorisation du point +1.5% au 1/7/2023 (+ 128 342€), augmentation + 5pts au 1^{er} janvier 2024 (+ 105 000€), augmentation smic au 1/1 +1.09% et au 1/11 +2% ou l'organisation de scrutins (plus de 23 000 €).

Enfin, la Municipalité avait fait le choix de verser la prime pouvoir d'achat (90 000 €) à ses agents.

Grâce à un pilotage rigoureux, cette hausse a été inférieure aux prévisions et confirme la maîtrise de notre masse salariale sur les derniers exercices :

2023 : +5.57 %

2022 : +0.73%

2021 : +0.67%

Les autres charges de gestion courante qui englobent l'ensemble des subventions (CCAS, ASSOC, SDIS), en augmentation de 5,74 % par rapport à 2023, s'élèveraient à 2 198 878 €.

Cette hausse s'explique notamment par le nouveau conventionnement avec l'établissement public le 14 (15 000 €) et la subvention complémentaire versée à JSF (20 000 €).

Concernant les charges financières, elles subissent une hausse de 2,56 %. Nous avons réglé au titre des intérêts d'emprunt la somme de 209 565 €.

Ci-dessous un tableau illustrant l’évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2021/2024.

		2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	4 804 447,82 €	5 471 634,40 €	5 280 432,60 €	5 684 997,74 €
012	Charges de personnel	9 469 460,48 €	9 538 984,07 €	10 070 113,44 €	10 606 716,53 €
65	Autres charges de gestion courante	1 860 046,81 €	2 038 703,73 €	2 081 802,48 €	2 198 878,66 €
66	Charges financières	182 611,44 €	174 887,06 €	205 091,84 €	209 565,41 €
TOTAL		16 316 566,55 €	17 224 209,26 €	17 637 440,36 €	18 700 158,34 €

En dépit d’un contexte économique qui nous échappe, de mesures salariales qui nous sont imposées, de dispositifs réglementaires toujours plus contraignants et coûteux, nous sommes parvenus à conserver une épargne satisfaisante, et cela sans recourir à l’emprunt.

Ainsi, nous parviendrions à obtenir un résultat provisoire de la section de fonctionnement s’élevant à 5 883 679,19 €.

- Autofinancement dégagé

	2022	2023	2024
Autofinancement brut (recettes gestion courante – dépenses gestion courante)	3 032 478	3 065 661	2 889 862
Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement	14%	15%	13%
Remboursement de capital	865 169	849 705	834 241
Autofinancement net	2 167 309	2 137 113	2 055 621
Taux autofinancement net / recettes fonctionnement	10%	11%	10%

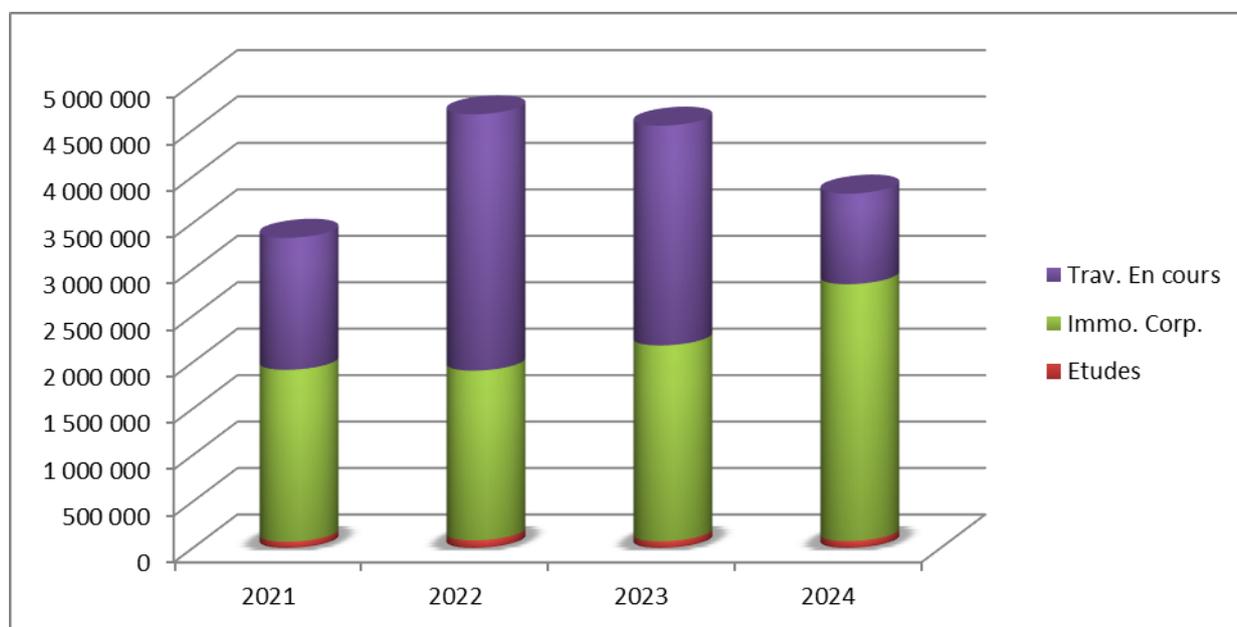
Le tableau ci-dessus illustre l'amointrissement de notre autofinancement, au travers des différents indicateurs. Comparativement aux chiffres communiqués par l'AMF, la baisse de l'autofinancement est contenue (-3,8 %).

A cet autofinancement, se sont ajoutés des subventions obtenues de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, ...) pour un montant de 223 445 €.

Ainsi, nous avons réalisé pour un montant total de 3 740 844 € :

- ▶ Travaux voirie : Réfection des rues Villey, Boulanger, Sandwich, du parking des tennis, le chemin d'accès à la piscine, au terrain de pétanque et aux courts de tennis ; requalification de la rue Chaussée ; création d'un stationnement vélos sur le môle ; pose – en liaison avec notre commune voisine de La Rivière-Saint-Sauveur - des buses à l'entrée de la rue Liabastre ; réparations ponctuelles sur les contre-allées du Cours Albert Manuel.
- ▶ Réfection du mur du cimetière Sainte-Catherine ; installation – avec la Communauté de Communes, et en lien avec l'architecte des Bâtiments de France – de colonnes enterrées qui viennent optimiser la collecte des déchets et compléter le ramassage en porte à porte dans l'hypercentre de la ville.
- ▶ En ce qui concerne l'église Saint-Léonard, démarrage des travaux pour la dépose et la repose de l'escalier du massif occidental.
- ▶ Finalisation des études de réhabilitation de la Chapelle Notre-Dame de Grâce et de celles du NPNRU pour le quartier des Marronniers/Canteloup.
- ▶ En ce qui concerne la crèche « Les Petits Moussaillons », avancées décisives des études qui nous permettent d'envisager un début des travaux dans les prochains mois.
- ▶ Poursuite des études pour l'aménagement de l'entrée Est, en lien avec le Démonstrateur de ville durable.

- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur certains secteurs et nouveaux locaux pour la police municipale.
- Investissements dans les écoles : travaux de peinture, ravalement total des murs extérieurs du Bouloir, création d’une zone végétalisée dans la cour du Bouloir, inspection de toitures, travaux d’étanchéité pour l’école Beaulieu, intervention sur les collecteurs d’eaux pour l’école Monet, travaux d’insonorisation ont également été réalisés dans deux classes de l’école Beaulieu.
- Le tableau ci-dessous illustre l’évolution des dépenses d’investissement sur les derniers exercices





B/ Les orientations budgétaires pour 2025

En 2024, force est de constater que la majeure partie des collectivités a connu une baisse de son épargne, corrélée à un effet ciseau. Tel a été notre cas, il convient donc d'en faire le constat, d'en prendre la mesure, d'opérer les ajustements nécessaires tout en veillant à la vitalité et au dynamisme de notre territoire.

Ainsi, l'éducation, l'enfance, les solidarités, le quotidien et la qualité de vie de nos habitants, mais aussi la transition écologique, le renforcement de la sécurité, sans oublier la préservation de notre patrimoine ou le développement de nos activités culturelles demeureront toujours des actions prioritaires.

- Education / Enfance, au cœur de nos engagements

Comme nous l'avons annoncé en 2024, nous allons désormais entrer dans la phase de construction de cette nouvelle crèche, tant attendue. Le programme a été réalisé en collaboration avec les principaux acteurs, le plan de financement a été validé avec une participation importante du Département du Calvados (400 000 €), ainsi que de la CAF (372 000 €).

Le bâtiment sera construit avec une priorité donnée aux matériaux écologiques et bas carbone (bois, paille, briques de terre crue), avec d'excellentes performances énergétiques, un grand confort d'usage (lumière naturelle, qualité d'air intérieur, locaux de taille généreuse). Le coût prévisionnel de l'opération est de 1,8 million € TTC. Le démarrage des travaux est prévu début juillet et ce pour une durée d'environ 14 mois.

Par ailleurs, la réalisation de cette crèche entrainera une requalification de la cour de l'école maternelle Beaulieu avec de nouveaux aménagements destinés à l'épanouissement des plus jeunes. Une démarche partagée a été entamée avec les enseignants et les services concernés, afin de concevoir des espaces extérieurs pour le bien-être des enfants, s'inscrivant dans une démarche environnementale et pédagogique. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien, mieux partagés, en résumé, des espaces plus naturels.



Le coût prévisionnel de l'opération est de 350.000 € TTC

Toujours dans le domaine éducatif, il s'agira de poursuivre nos programmes estivaux d'entretien des bâtiments scolaires (peinture, revêtement de sol, ...), ainsi que nos investissements informatiques (renouvellement du parc de photocopieurs, imprimante 3D, câblage informatique, ...).

De même, nous continuerons à accompagner de manière importante les projets des écoles avec notamment la découverte de nombreuses activités : voile, escalade, danse, art plastique.

Enfin, nous procéderons au renouvellement d'aires de jeux dans les écoles mais également dans certains espaces publics.

- Solidarités / Cohésion sociale : des actions plus que jamais nécessaires

Pour le Quartier prioritaire de la ville (QPV), et afin d'emmener tous nos enfants sur le chemin de la réussite, nous avons l'ambition de solliciter le label « Cités Educatives », démarche dans laquelle nous sommes fortement soutenus par l'Etat, qui a nous déjà attribué un fonds d'amorçage de 50 000 €.

Ce label vise à intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, en assurant une approche globale (à l'école mais également sur tous les autres temps).

L'objectif est de compenser un environnement familial et/ou social défavorisé et de donner les mêmes chances de réussite à tous, de renforcer la prise en charge des jeunes en coordonnant les dispositifs existants et en développant des actions les favorisant.

Le projet est porté par les services de l'Etat, les collectivités et les établissements scolaires, en lien avec tous les acteurs de l'éducation (associations, entreprises, mission locale, parents...).

Dans le prolongement de cette démarche, l'année 2025 verra se concrétiser sur le terrain les premières opérations du NPNRU visant à requalifier le quartier Canteloup-Marronniers.



Il s’agit d’un programme pluriannuel 2025/2030, présenté en détail aux membres du conseil municipal en décembre dernier. En 2025, les travaux seront principalement conduits par ENEDIS durant le 1^{er} semestre afin de renouveler l’ensemble des réseaux haute et basse tension. A l’automne, la ville commencera les travaux de requalification des espaces publics situés entre la maison des familles et l’immeuble du crevettier. La création de 2 places publiques, le dévoiement de la circulation, la mise en place d’une circulation partagée et apaisée, dureront jusqu’à la fin 2027. En parallèle de ces travaux de cœur de quartier, la 1^{re} liaison douce -le chemin des écoles- sera également réalisée.

Parmi les acteurs essentiels du territoire dans le domaine des solidarités, nous continuerons d’apporter notre soutien matériel et financier à Être et Boulot et JSF.

De même, il conviendra de mettre en œuvre le plan d’actions issu de l’analyse des besoins sociaux finalisée par le CCAS en 2024.

- Quotidien, qualité de vie : des services pour toujours mieux répondre à nos habitants

La propreté de notre ville constitue une exigence constante. Aux importantes ressources humaines et matérielles que nous mobilisons depuis plusieurs années pour assurer un service de propreté 7/7, s’ajoute désormais une brigade verte, mise en place pour veiller au respect des heures et jours de la collecte des déchets et des encombrants. Elle a déjà montré son efficacité, grâce à la pédagogie de ses membres et a permis d’identifier de nombreux contrevenants. Cette mesure est importante au niveau de notre politique de la propreté urbaine.

S’agissant de la tranquillité de nos habitants, nous continuerons à renforcer la présence de caméras de vidéoprotection dans de nouveaux secteurs de la ville. Naturellement, ce travail sera réalisé en partenariat avec les services de la police nationale, pour lesquelles cet outil est désormais indispensable.



La collaboration avec la police nationale, notamment avec les agents du Commissariat de Honfleur, est quotidienne, globale et indispensable. En 2025, nous renouvellerons la convention de coordination nous liant.

Parmi les actions menées, la sécurité routière fera l’objet d’une attention renforcée, notamment pour contrôler la vitesse (achat de radar pédagogique et cinémomètre).

Evidemment, nous continuerons à mobiliser des moyens importants pour l’entretien de nos 100 km de voirie mais également pour engager des opérations plus importantes.

Ainsi, sont prévus en 2025, les travaux suivants :

- Fin des travaux d’enfouissement Rue Saint Nicol et Rue de la Bavole
- Les trottoirs en pavés de la rue Bourdet
- Revêtement du Parking du Bassin du Centre
- Défense incendie du Chemin des Varets
- Venelle Saint Jean
- Travaux de requalification de la Charrière Saint Léonard et de la place Alphonse Allais

Dans le domaine de la circulation et du stationnement, l’objectif sera de conforter les quelques 300 places réservées aux abonnés voirie. De même, pour répondre à la demande des habitants, une extension des zones de stationnement payantes sera proposée dans certaines rues.

Avec toujours la volonté de fluidifier l’accès au centre-ville, nous envisagerons une nouvelle étape dans notre collaboration avec l’EPFN (Etablissement public foncier de Normandie) et le fonds friche. En effet, après avoir finalisé les études concernant les modalités et les coûts de démolition de l’ancien site industriel ISOROY, il s’agira de finaliser les démarches foncières afin d’entamer les travaux de démolition.



Dans le registre de la communication, nous disposons déjà d’un éventail de supports intéressants : bulletins d’informations trimestriels, site internet, panneaux d’informations lumineux, guides thématiques. Celui-ci sera complété par une application mobile à destination des habitants qui sera déployée dans les prochaines semaines.

Cette dernière permettra notamment de transmettre des alertes pour les situations le nécessitant (des alertes météo, par exemple) et de signaler d’éventuels désordres.

Enfin, pour enrichir l’offre de santé sur le territoire, l’année 2025 est marquée par l’ouverture d’un nouveau cabinet dentaire, situé dans un bâtiment acheté par la ville, grâce au concours de l’EPFN.

- L’écologie, sensibiliser, valoriser, agir

Afin de partager avec les habitants les bonnes pratiques et les écogestes, la Municipalité a initié une démarche globale, avec de nombreux acteurs : la CCPHB, Partélios Habitat, Inolya et UNIS CITES. Ce partenariat se traduira notamment par la mise en place des actions suivantes : mobiliser des services civiques sur le QPV de Honfleur ; mettre en place des missions de bénévolat pour des actions de nettoyage et sensibilisation ; enfin réaliser un éco-guide, à destination de l’ensemble des habitants.

Toujours dans le domaine de l’éducation à l’environnement, notre chargée de la transition écologique renouvellera son programme d’actions auprès de tous les publics et notamment des scolaires.

En plus de sensibiliser, nous continuerons à valoriser les richesses du territoire.

Ainsi, après avoir réalisé d’importants travaux de restauration, nous procéderons à des aménagements concernant l’accueil, la signalisation, la pédagogie et la communication sur le site de la « Roselière, ». Ces derniers se traduiront par la création d’une charte graphique ‘milieux naturels humides’ utilisable pour l’ensemble des panneaux pédagogiques, par l’installation de balisages, par l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan global de signalisation facilitant et encadrant l’accès à ce site protégé, enfin, par la création de deux observatoires de la faune sauvage.



Autres richesses de notre territoire, nous veillerons à préserver et renforcer le patrimoine végétal notamment pour conserver la qualité du fleurissement et nos 4 fleurs au concours villes et villages fleuris. Nous attacherons un intérêt renouvelé aux entités paysagères en développant la plantation d'arbres et d'arbustes dans la ville, et notamment autour du manoir du Désert dans le cadre de la création d'un verger conservatoire.

S'agissant des pistes cyclables, comme vu précédemment, celles-ci seront développées pour favoriser les liaisons quartier du Canteloup-Plateau tandis que des aménagements seront réalisés près de la gare routière pour accueillir les vélos.

Par ailleurs, dans le domaine bâtementaire, notre plan pluriannuel d'investissement devra inclure des études de maîtrise d'œuvre portant sur plusieurs sites (notamment la maison du Commandant de Port, la maison du Tripot, salle de sport), avec une dimension nécessairement écologique, à l'instar de la démarche menée pour la nouvelle crèche.

Dans le cadre de notre marché avec la CRAM, nous maintiendrons nos efforts pour maîtriser les consommations, en continuant, d'une part, à agir sur les usages et, d'autre part, à renouveler les équipements existants.

Enfin, notre marché d'éclairage public, lancé l'an dernier, nous permet d'entretenir une dynamique vertueuse en remplaçant progressivement les éclairages pour atteindre 100% de matériel LED avec pour objectif de réduire drastiquement la consommation électrique à l'échéance du marché, mais également en faisant le choix d'une température d'éclairage afin de protéger la biodiversité présente au cœur de la ville.



- Un patrimoine historique qui mérite des restaurations importantes

Notre ville possède un patrimoine inestimable dont il nous appartient de prendre soin pour conserver l'authenticité et l'identité de notre cité.

En 1^{er} lieu, la Chapelle Notre Dame de Grâce -figure emblématique qui vient de fêter ses 1 000 ans, et qui mobilise toute notre attention depuis plusieurs années avec la réalisation d'études approfondies et complexes, portant à la fois sur le bâtiment et la toiture, mais également sur les peintures, les tableaux et les ex-votos et qui font pleinement partie de l'histoire et de la valeur de ce lieu -fera l'objet d'une rénovation globale dans les prochains mois.

Le coût total est estimé à 1,5 M° €. Des subventions seront sollicitées auprès de nos partenaires publics tandis qu'une campagne de mécénat et de souscription sera lancée avec la collaboration de la fondation du patrimoine.

Quant au carillon de la Chapelle, il sera également restauré et fera l'objet d'un déplacement (coût : 85 000 €).

De son côté, l'Eglise St Léonard verra, non seulement, s'achever les travaux de réfection de l'escalier mais également débiter un diagnostic global de l'édifice pour identifier toutes les mesures nécessaires à sa préservation.

Enfin, s'agissant du phare de la jetée de l'Est, les études se poursuivent, en lien avec la DRAC, afin de disposer d'un diagnostic patrimonial et technique, préalable à de futures interventions.

- Une offre culturelle très développée, pour tous

Le musée Boudin, figure de proue de nos établissements culturels, fera l'objet de travaux visant à améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, à renforcer la sécurisation du site mais également à rénover le logement des personnels.

Concernant le projet d'extension du musée, les études de programmation, en lien avec l'EPFN, vont être lancés dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la saison artistique sera marquée par deux événements majeurs mettant à l'honneur des figures emblématiques honfleuraises :



nous célébrerons Erik Satie, à l'occasion du centenaire de sa disparition, avec un programme de festivités à la hauteur de l'héritage reçu,

nous pourrons apprécier et faire partager l'œuvre de Simon Chaye, au travers d'une exposition estivale aux greniers à sel.

Enfin, nous retrouverons, comme à l'accoutumée, une programmation variée et étoffée faisant la part belle à l'ensemble des disciplines artistiques.

► 1- Les recettes de fonctionnement

La mise en œuvre de ces différents projets nécessite de déterminer les moyens dont nous disposerons.

Les recettes de fonctionnement (hors reprise de résultat) devraient s'élever en 2025 à 19 202 226 € contre 19 212 038 € en 2024.

Dans la lignée de 2024, la loi de finances 2025 prévoit une légère hausse de la DGF, après de nombreuses années de forte baisse. Concernant la DSR, les règles de calcul ont évolué.

Aussi, nous prévoyons un montant total des dotations de 1 885 000 €.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire et sa majorité municipale, proposeront de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière. Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seraient revalorisées de 1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation. Ainsi, le montant des recettes lié à la fiscalité pourrait s'élever à 8 430 000 €.

Par ailleurs, rappelons que sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs municipaux au même niveau que 2024 et cela pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat de nos habitants.

Seuls quelques tarifs de stationnement pourraient connaître des évolutions dans les prochaines semaines.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution probable de ces recettes (notamment stationnement, piscine, école de musique, musées, médiathèque)

	2024 (réalisé)	2025 (prévision)
Stationnement	1 752 310	1 650 000
Redevance culturelle	488 295	350 000
Redevance sportive	51 347	45 000
Redevance de loisirs	52 866	45 000

En ce qui concerne l’attribution de compensation reçue de la CCPHB, elle s’établirait au même montant qu’en 2024, soit 3 064 176 €.

Plus que jamais, il est indispensable d’avoir recours aux subventions, mécénats et dons.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2025 à 20 949 692€ contre 20 716 926€ en 2024, soit une progression envisagée de 1,12 %.

Pour 2025, le montant de la masse salariale est évalué à 11 100 000 €, soit une augmentation de 2.72 % par rapport au BP 2024.

Si cette hausse est largement inférieure aux prévisions d’autres collectivités, elle reste importante et s’explique notamment par les deux éléments suivants :

d’une part, de nouvelles mesures réglementaires : hausse des charges (CNRACL + 3 points **soit 144 000 € en plus** ; URSSAF + 1 point, **soit 48 000 € en plus** ; organisation du recensement de la population : **+ 38 000€**

d’autre part, des choix cohérents avec notre stratégie dans le domaine des ressources humaines : renforcement de l’action sociale à destination de nos agents (+31 000 €), avancement de grades et d’échelons (54 000 €)

Les charges générales ont explosé depuis 2021, en raison de la crise énergétique. Ainsi, les prix de l’électricité ont presque doublé entre 2022/2024. Fort heureusement, cette augmentation a pu être atténuée par les résultats très encourageants de notre démarche de sobriété. Dans le cadre de contrat de performance énergétique avec la CRAM, des économies importantes sont obtenues grâce à une baisse des prix mais aussi à une diminution de notre consommation de plus de 8 %.

Ci-dessous l’évolution de ces dépenses sur la période 2022/2024 :

	2022	2023	2024
EAU	104 245	130 885	124 511
ELECTRICITE	544 530	655 404	946 391
CHAUFFAGE	575 282	597 767	497 106
CARBURANT	123 786	129 759	105 858
TOTAL	1 347 844	1 513 816	1 673 866

Dans ce même chapitre, on peut également relever la hausse importante de certains de nos contrats d’assurance : après une hausse de 22% de notre contrat d’assurance responsabilité civile en 2024, c’est notre contrat flotte automobile qui a été résilié, comme de nombreux autres clients et sans que notre sinistralité soit mise en cause. Ce contrat a désormais plus que doublé (environ 50 000 €)

Enfin, concernant le chapitre 65 qui regroupe l’ensemble des subventions (CCAS, associations, SDIS), il reflète notre volonté de soutenir et d’accompagner les acteurs du territoire qui agissent au quotidien pour nos habitants et ce dans tous les domaines.

Pour 2025, il pourrait s’élever à 2 350 000 €, soit une hausse de 2,98%, tenant compte notamment d’un soutien renforcé à certaines associations et de la hausse de contrats d’hébergement informatique.



Au regard de ces hypothèses, nous pourrions dégager un autofinancement prévisionnel d’un peu plus d’1 M°€.

Les investissements prévus nécessiteraient une enveloppe estimée à 5 M°€ et pour lesquels nous escomptons plus de 550 000 € de subventions.

Le solde étant financé par un emprunt estimé à 2,7 M°€.

3 – Les investissements 2025

- Requalification de la charrière St Léonard : 300 000€
- Enveloppe bail voirie : 480 000 €
- Entretien et maintenance chauffage : 385 000€
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection
- Investissements des services : 895 000€

4 - La programmation pluriannuelle d’investissement

Principales AP

- **Réfection de voirie / Aménagement urbain :**
 - Aménagement place Allais : 200 000€
 - Entrée Est / AMI
- **Eclairage public**
 - Effacement réseaux Bavole et St Nicol : 200 000€
 - Extension, rénovation d’éclairage public : 160 000€
- **NPNRU :**
 - Aménagements espaces publics : 550 000€
 - Réhabilitation Crevettier : 140 000€



- ***Rénovation du patrimoine***

Greniers à sel

Ste Catherine : toiture petite tourelle : 18 000€

Petit phare rouge et phare de l’Hôpital : 160 000€

- **Aménagement du plateau de Grâce**

Déplacement et restauration du carillon : 87 000€

Restauration Chapelle Notre Dame de Grâce : 350 000€

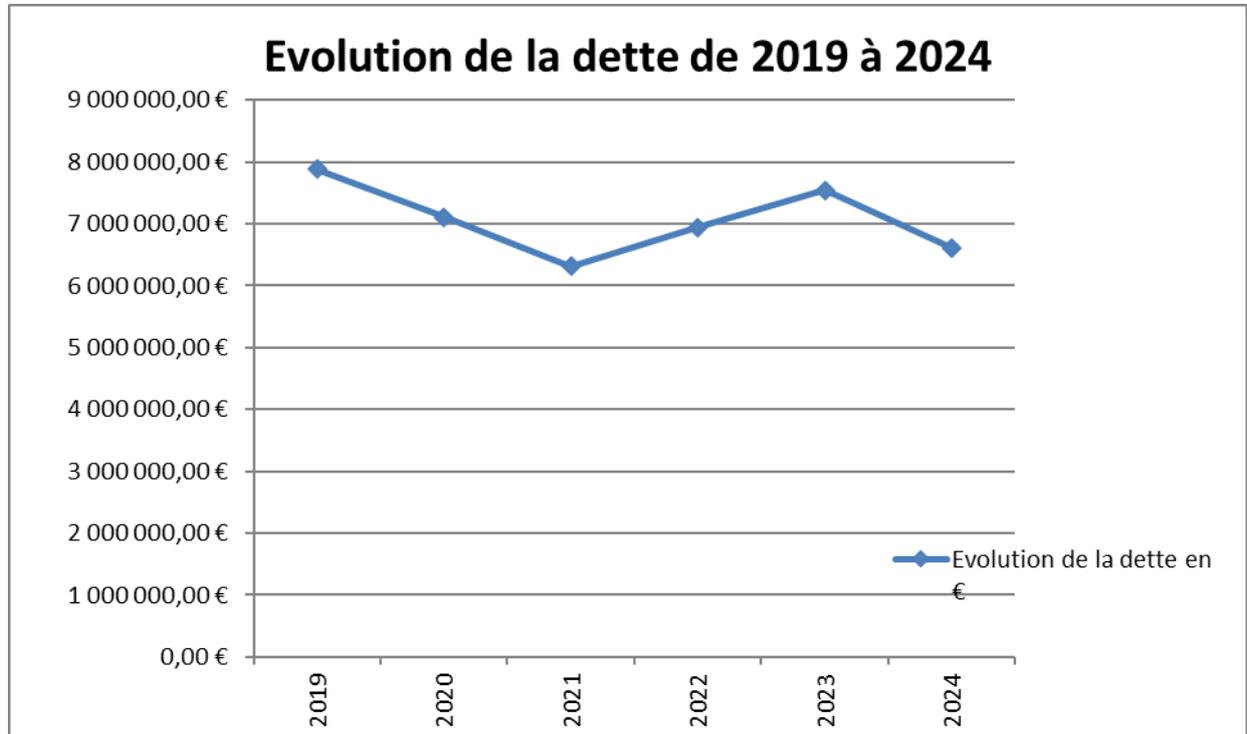
- ***Bâtiments municipaux***

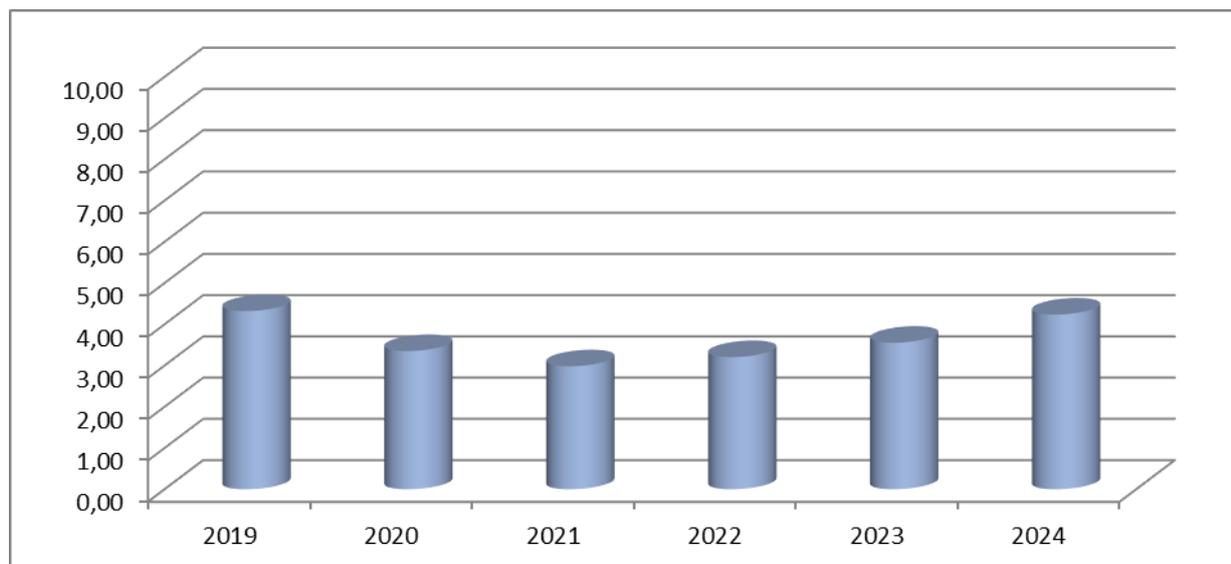
Construction d’une crèche : 400 000€

Maisons rue Bréard et espaces verts : 160 000€

C/ La gestion de la dette

Sur la période 2019/2024, l’encours de la dette est passé de 7 878 724 € à 6 611 755€.



Evolution de la capacité de désendettement (en années) :

Depuis 2020, notre collectivité a dû affronter une succession d’aléas : COVID, crise énergétique, inflation, multiplication des contraintes réglementaires dans de nombreux domaines.

Par ailleurs, nous sommes confrontés en permanence à des sollicitations toujours plus élevées dans un contexte financier moins favorable qu’il ne l’était auparavant.

Malgré ces obstacles, la Municipalité a su, avec courage et ténacité, résister et tenir sa feuille de route comme l’illustrent les nombreuses actions réalisées et celles qui se réaliseront en 2025.

Telles sont les orientations budgétaires dont il sera proposé de débattre.



ANNEXE 1 : Budgets annexes – Orientations 2025

Budget Parking :

Ce budget annexe retrace les activités de stationnement du parking du bassin du centre et du parking des campings cars.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être constantes, hors reversement de l'excédent (1 676 000 € pour 2024), étant principalement constituées de la rémunération de l'exploitant (environ 280k€). Quant aux recettes, elles varient selon la fréquentation mais elles devraient être stables par rapport à l'année 2024.

Budget Cinéma :

Ce budget annexe retrace les activités du cinéma municipal. Il nécessitera une subvention d'équilibre en 2025 (rappel : 71 000 € en 2024). Le niveau de recettes dépendra de la fréquentation et de la programmation cinématographique.

En 2024, le cinéma a connu une fréquentation de 15 337 entrées, meilleure année depuis 2019.

Budget Boutiques :

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes des différentes boutiques des musées de la ville. Le volume des recettes devrait représenter 27 000 € en 2025.

Budget Train touristique :

Ce budget annexe retrace les activités du train touristique sillonnant la ville. Bien que dépendant de la fréquentation estivale, il présente un excédent tous les ans (40 700€ en 2024).



Budget Carrefour de l’emploi :

Ce budget annexe est destiné à l’encaissement de recettes de loyer de cases commerciales. Il nécessite une subvention d’équilibre annuelle d’environ 170 000€ en raison du remboursement du bail emphytéotique qui régit ce bâtiment et de la perte de recettes liée à l’installation du poste de police municipale.

Budget Quai du vieux bassin :

Ce budget annexe retrace les activités d’encaissement des droits de terrasses du quai ainsi que les frais d’entretien de celui-ci. Ce budget ne nécessite pas de subvention d’équilibre.

Budget Bâtiments industriels :

Ce budget annexe retrace les dépenses liées à la construction de bâtiments destinés à la réparation navale. Ce budget ne nécessite pas de subvention d’équilibre.

Mairie de Honfleur
Place de l'Hôtel-de-Ville
14600 HONFLEUR
T. 02 31 81 88 00
www.ville-honfleur.com

